

MAIRIE
DE
PONTGIBAUD
PUY-DE-DÔME



Code Postal : 63230
Téléphone: 04.73.88.70.42

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2017.**

Etaient présents : M. OUACHEM, Maire, M. RABAT, M. MALLEPERTUS, M. DUTEIL, M. BOURGAILH Adjoint, M. VERMEIL, M. BARBOUCHE, M. DUMORTIER, Mme FAITROUNI, M. LEMAIRE, Mme AIGUEBONNE.

Absente représentée : Mme DEFALVARD représentée par M. OUACHEM.

Absents : M. LAMADON, M. LUDJER, M. LASSALAS.

Monsieur BOURGAILH a été désigné secrétaire.

I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2016.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. RABAT, adjoint, délibère sur les comptes administratifs dressés par M. OUACHEM, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent pour l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

- **BUDGET GENERAL**

Fonctionnement

Dépenses : 753 282,33 €.

Recettes : 870 002,32 €.

Excédent : 116 719,99 €.

Investissement

Dépenses : 147 420,53 €.

Recettes : 22 884,76 €.

Déficit : 124 535,77 €.

Résultat d'ensemble : Déficit de 7 815,78 €.

- **CAMPING**

Fonctionnement

Dépenses : 90 438,13 €.

Recettes : 117 181,64 €.

Excédent : 26 743,51 €.

Investissement

Dépenses : 20 079,29 €.

Recettes : 89 178,00 €.

Excédent : 69 098,71 €.

Résultat d'ensemble : Excédent de : 95 842,22 €.

Oui cet exposé, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2016.

II – COMPTES DE GESTION 2016.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans des exercices 2015, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, déclare que les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice 2016, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

III – AFFECTATION DES RESULTATS.

Monsieur le Maire rappelle les principaux résultats des comptes administratifs 2016 et notamment ceux de la section de fonctionnement et le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide les affectations suivantes :

Budget général : la section de fonctionnement est excédentaire de 126 797,59 € [excédent de l'exercice 2015 (512,86 €) + excédent de l'exercice 2016 (116 719,99 €) + excédent du budget annexe Ateliers Relais, dissous au 31 décembre 2015, et transféré au budget général (9 564,74 €)].

Cet excédent est repris de la manière suivante :

- a) 26 998,00 € affectés en recettes d'investissement à l'article 1068 de l'exercice 2017.
- b) 99 799,00 € affectés en recettes de fonctionnement à l'article 002 de l'exercice 2017.

La section d'investissement est déficitaire de 26 998,79 € [excédent de l'exercice 2015 (100 292,93 €) – déficit de l'exercice 2016 (124 535,77 €) – déficit du budget annexe Ateliers Relais, dissous au 31 décembre 2015, et transféré au budget général (2 755,95 €)] repris au 001 des dépenses d'investissement de l'exercice 2017.

Budget camping : la section de fonctionnement étant excédentaire 26 743,90 € [excédent 2015 (84 961,39 €, dont 84 961,00 € affectés en investissement exercice 2016, reste 0,39 €) + excédent 2016 (26 743,51 €)], cette somme est affectée de la manière suivante :

- a) 17 292,00 € en recettes d'investissement, au compte 1068, de l'exercice 2017.
- b) 9 451,00 € en recettes de fonctionnement, au compte 002.

La section d'investissement est déficitaire de 17 292,77 € [déficit de l'exercice 2015 (86 391,48 €) – excédent de l'exercice 2016 (69 098,71 €)] repris au 001, dépenses investissement de l'exercice 2017.

IV – VOTE DES TAUX D’IMPOSITION 2017.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes directes locales votés en 2016.

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2017, de maintenir les taux d'imposition 2016. Il précise qu'une meilleure gestion des dépenses a déjà été réalisée depuis que l'actuelle municipalité a pris ses fonctions et que cela va perdurer.

Où cet exposé, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

1°) décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017.

2°) précise le montant des taux :

- *Taxe d'habitation : 15,80 %.
- *Taxe foncière (bâti): 21,93 %.
- *Taxe foncière (non bâti) : 95,67 %.

V – BUDGETS PRIMITIFS 2017.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les budgets primitifs suivants :

Budget général :

Il s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 902 995,00 € à la section de fonctionnement et à la somme de 232 678,00 € à la section d'investissement.

Budget camping :

Il s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 121 100,00 € à la section de fonctionnement et à la somme de 42 192,00 € à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, adopte ces budgets primitifs 2017.

Le Secrétaire de séance,

M. BOURGAILH.